

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 25-2011**

**relatif au budget 2012 du Fonds  
Culturel Riviera**

Date proposée pour la séance de commission  
intercommunale de gestion :  
le 3 novembre 2011 à 18.15 à Corseaux

St-Légier-La Chiésaz, le 10 octobre 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2012 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

### Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

### Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à CHF 48.- /habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1<sup>ère</sup> législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2011 comporte 21 institutions et l'Agenda régional. Elle est développée ci-après.

*Agenda Régional - Art Forum - Arts et Lettres - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2) - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des TroisQuarts - Théâtre Montreux-Riviera.*

Pour 2012, aucune nouvelle intégration d'une institution régionale n'est prévue. Par contre, les responsables d'Art Forum ayant renoncé à tenir leur manifestation en 2011, après l'avoir reportée à deux reprises, et en l'absence d'information quant à une éventuelle édition à venir, cette institution a été écartée de la liste des institutions bénéficiaires en 2012.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2011, le conseil administratif procédera à la répartition provisoire des subventions pour 2012.

### Budget 2012

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à CHF 48.- / habitant en 2012. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2010, majorée de 0.8%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2012 sont donc estimés à CHF 3'627'984.-.

Sur la base de l'exercice en cours et d'adaptations ponctuelles aux institutions déjà bénéficiaires, le montant global des subventions pour 2012 est estimé à CHF 3'593'000.-.

A ces charges, s'ajoutent également celles relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le Service des affaires intercommunales et dont le montant forfaitaire est fixé à CHF 35'000.-.

Avec un total de charges évalué à CHF 3'628'000.- pour un total des revenus de CHF 3'627'984.-, le budget 2012 est équilibré, mais ne prévoit pas de solde disponible pour des soutiens ponctuels et des aides à la création. Toutefois, ces montants ne tiennent pas compte de la libération de la provision de CHF 50'000.- effectuée pour Art Forum en 2009, puis reportée aux budgets 2010 et 2011.

### Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- d'adopter le budget 2012 du Fonds culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

Annexe : Budget 2012 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. Claude Schwab, municipal

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## BUDGET 2012

### REVENUS

( fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2011, sur la base de la population 2010 + 0.8%)

	Population au 31.12.2010	Population estimée au 31.12.2011 (+ 0.8%)	Montant à porter au budget 2012	
Blonay	5'851	5'898	283'104.00	
Chardonne	2'736	2'758	132'384.00	
Corseaux	2'131	2'148	103'104.00	
Corsier	3'211	3'237	155'376.00	
Jongny	1'436	1'447	69'456.00	
Montreux	24'884	25'083	1'203'984.00	
St-Légier-La Chiésaz	4'939	4'979	238'992.00	
La Tour-de-Peilz	10'748	10'834	520'032.00	
Vevey	18'224	18'370	881'760.00	
Veytaux	822	829	39'792.00	
Totaux	74'982	75'583	3'627'984.00	3'627'984.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>				<b>3'627'984.00</b>

### CHARGES

Subventions aux institutions actuellement intégrées au fonds y compris adaptations ponctuelles			3'593'000.00	
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>3'628'000.00</b>

**SOLDE SELON BUDGET\*** **-16.00**

\* ne tient pas compte du solde disponible en caisse au 1er janvier 2012 après libération de la provision Art Forum (env. Fr. 50'000.-)

Vevey, le 6 septembre 2011 SAI / SYG